

Titre du projet : Renforcement de l'enseignement dans le secteur minier en Éthiopie (RESME)

A. AMENDEMENT À LA DEMANDE DE PROPOSITION

Cet addenda 6 apporte certains changements à la DDP SÉL : 2016-D-000284-1 suite aux questions soulevées par les soumissionnaires.

1. **La date de clôture de la Demande de proposition (DDP) a été reportée au 20 mai 2015** – À la Section 1. Instructions aux soumissionnaires - Fiche de renseignements spécifiques, sous Définitions (e), **REPLACER** le «12-05-2015» **PAR** le «20-05-2015».
2. À la Section 4.Termes de référence, sous-critère 3.2.2.2 Gestion axée sur les résultats **SUPPRIMER** le deuxième paragraphe en entier et le **REPLACER** avec ce qui suit :

« Le consultant doit définir l'état d'avancement des extraits dans les rapports d'étape trimestriels. »
3. À la Section 4.Termes de référence, sous-critère 7.1 Rapports narratifs, sous Rapports d'étape trimestriels c) **SUPPRIMER** en entier et **REPLACER** avec ce qui suit :

« c) les résultats obtenus par rapport aux indicateurs d'extraits; toute mesure corrective prise ou à prendre, s'il y a lieu; OU les résultats des activités de suivi, à l'aide du CMR; ».
4. À la Section 5. Critères d'évaluation, Exigence 2 : Approche de la mise en œuvre du projet, plan de gestion du projet, organigramme du projet et approche utilisée pour atténuer les problèmes liés aux droits de la personne, au sous-critère 2.1.1 **SUPPRIMER** en entier et **REPLACER** avec ce qui suit :

« L'approche de développement des capacités qui précise les méthodes utilisées pour déterminer les besoins des quatre (4) universités et des écoles de l'EFTP, ainsi que des formateurs, quels outils et méthodes pourraient être utilisés pour obtenir les résultats escomptés (5 points par élément pertinent pour un maximum de 30 points)».

B. QUESTIONS ET RÉPONSES

Les questions suivantes ont été reçues par le MAECD et celle-ci fournit les réponses ci-contre :

Question 1 – Est-ce que des voyages pour les vacances sont alloués pour le personnel à long terme (Directeur de projet canadien et dépendant)? Dans l'affirmative, où est-ce que ce coût serait-il affecté?

Réponse 1 – Les voyages pour les vacances faisaient partie des dispositions du Règlement sur l'assistance technique (RAT). Par conséquent, comme il est indiqué dans la réponse 3 de l'addenda 4, les dispositions du RAT ont été remplacées par le taux mensuel pour le personnel en affectation de longue durée dans le pays récipiendaire. Ce taux mensuel et le coût de réinstallation sont les seuls montants à être payés par le MAECD pour les coûts afférents au personnel en affectation de longue durée dans le pays récipiendaire.

Question 2 – La DDP à la section 4, article 3.2.2.2 (p.81) indique que le consultant doit faire rapport des extrants trimestriels dans les rapports d'étape trimestriels, toutefois les exigences en matière de rapports (section 4, article 7.1, p.88) indiquent que le RET comprendra les résultats obtenus par rapport aux indicateurs de résultats immédiats (ou les résultats des activités de suivi, à l'aide du CMR). Veuillez confirmer que le suivi et l'établissement de rapports trimestriel soient effectués au niveau des extrants.

Réponse 2 – Il est confirmé que le suivi et l'établissement de rapports trimestriel soient effectués au niveau des extrants. À la Section 4. Termes de référence, sous-critère 7.1 Rapports narratifs est modifié de façon à refléter ce changement. Veuillez s.v.p. vous référer à la section A du présent addenda.

Question 3 – Se référant à l'exigence 2, section 2.1.1: Est-ce que le MAECD peut définir le terme "méthodes après les études" ?

Réponse 3 – À la Section 5. Critères d'évaluation, sous-critère 2.1.1 est modifié afin de clarifier l'Exigence 2. Veuillez s.v.p. vous référer à la section A du présent addenda.

Question 4 – Tel que la DDP RESME Addenda 5, Réponse 6 qui stipule que le Guide de l'Assistance Technique ne s'applique plus à ce contrat, pouvez-vous nous dire en ce qui concerne le directeur de projet canadien - comment l'assurance santé, accidents et maladie (accident et maladie, examen médical annuel, médecine préventive prescrite pour des conditions ou des maladies répandues dans la zone d'affectation, évacuation médicale, indemnité quotidienne maximum pour une chambre d'hôpital et pension) seront couverts?

Réponse 4 – À l'article 10.8 (a), la DDP prévoit pour l'assurance-maladie et l'assurance médicale, l'assurance mort accidentelle et mutilation et les vaccins qui apparaissent à l'item ii) Avantages sociaux des employés qui doivent être compris dans les honoraires.

Question 5 – Quels sont le nombre de jours autorisé pour les repas et l'hébergement au cours des déplacements?

Réponse 5 – Il n'y a pas de nombre maximal de jours prévus pour les déplacements. Les soumissionnaires doivent estimer le coût des déplacements dans le formulaire FIN-3 Dépenses remboursables.

Question 6 – Quel est le nombre maximal de jours autorisé pour un hébergement temporaire pour le directeur de projet canadien?

Réponse 6 – Il n'y a pas de nombre maximal de jours spécifié pour l'hébergement temporaire. Les remboursements des coûts à long terme doivent être en conformité avec le taux mensuel et le coût de réinstallation indiqués dans le formulaire FIN-1A " Coûts à l'étranger pour le personnel en affectation de longue durée".

Question 7 – Quel est le montant maximal autorisé pour l'expédition des effets mobiliers pour le directeur de projet canadien?

Réponse 7 – Comme il est stipulé dans la réponse # 6 ci-dessus, les remboursements des coûts à long terme doivent être en conformité avec le taux mensuel et le coût de réinstallation indiqués dans le formulaire FIN-1A " Coûts à l'étranger pour le personnel en affectation de longue durée".

Question 8 – Dans le formulaire TECH-5C - CMR, il existe deux champs vides pour les indicateurs pour chacun des extraits. Est-ce que cela signifie que le soumissionnaire doit proposer exactement deux indicateurs par extrait? Dans l'affirmative, est-ce que l'un peut être quantitatif et l'autre qualitatif?

Réponse 8 – Les soumissionnaires devraient proposer deux indicateurs pour chaque extrait (1 qualitatif et 1 quantitatif).

Question 9 – Nous avons une question liée au Formulaire FIN-3 Dépenses remboursables. Pouvez-vous confirmer si l'item b dans le Formulaire, Achat et transport de matériel, véhicules et fournitures, se rapporte uniquement à la gestion de k (Fonds d'achat d'équipement). Ou, est-ce également destiné à couvrir d'autres activités?

Réponse 9 – Dans le formulaire FIN-3 Dépenses remboursables, item b - Achat et transport du matériel, véhicules et fournitures se rapporte à l'achat et le transport des articles énumérés à l'item b (matériel, véhicules et fournitures). L'achat et les coûts de transport pour le Fonds d'achat d'équipement devraient être inclus dans ce fonds.

Question 10 – Est-ce que le MAECD envisagerait d'accepter une lettre de garantie au lieu d'une LCSI du soumissionnaire retenu? Ce dernier est très onéreux pour tous sauf pour les plus grosses institutions/entreprises, tandis que l'ancienne fournit le même niveau de protection au MAECD à travers un mécanisme plus accessible.

Réponse 10 – Conformément à l'article 16.1, le MAECD accepte uniquement la lettre de crédit de soutien irrévocable (LCSI) comme garanties de contrat.

D. Tous les autres termes et conditions demeurent inchangés.